

CGV Formation professionnelle 2021

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par Way2Sv dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières précisées.

2. Les types de formations concernées

- Formation inter-entreprises : formation catalogue réalisée dans des locaux loués par Way2Sv.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans des locaux loués par Way2Sv.

3. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, L'inscription du (des) participant(s) sera validée à réception par Way2Sv, de la convention de stage de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'acheteur et pour les formations d'une durée supérieure à 10 jours à réception d'un acompte de 30% des frais de formation. Le règlement du solde doit être effectué à la réception de facture.

4. Accueil des personnes en situation de handicap

Le client informe Way2sv de la présence d'une personne en situation de handicap dès son inscription dans un délai préalable à la formation de 4 semaines ; afin de vérifier notre capacité à accueillir cette personne en fonction du type de handicap. Si besoin Way2Sv pourra orienter le client vers des structures plus adaptées, proposant des formations similaires.

5. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux loués de Way2Sv implique le respect du règlement intérieur de Way2Sv. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des participants.

Way2Sve pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation

6. Tarif

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe car Way2Sv est exonéré de la TVA au titre de la formation professionnelle (Article 261-4-4ème du CGI).

7. Règlement et Modalités

Le règlement du prix de la formation est effectué par virement en précisant le nom de l'entreprise et le numéro de facture.

8. Règlement par un OPCO

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

Il devra d'indiquer explicitement sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Way2Sv avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences,

CGV Formation professionnelle 2021

abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

9. Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs, en cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Way2Sv se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Convocation et attestation de formation

Une lettre de convocation indiquant les dates, le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant au minimum 15 jours avant le début de la formation.

Elle est accompagnée du programme de formation.

Way2Sv ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des participant (s) à la formation.

Les certificats de réalisation établis en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressés au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation, cycle ou parcours.

11. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à Way2Sv sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Way2Sv pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une

quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

12. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour les formations en inter : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, un dédit de 30% sera facturé à titre d'indemnisation.

Toute annulation ou non présentation du participant à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le participant. Way2Sv se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de Way2Sv. En cas d'annulation définitive de la formation par Way2Sv, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par Way2Sv, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

13. Support Formation

Les participants et clients des formations dispensées par Way2Sv ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...). Les supports de formation restent la propriété exclusive de Way2Sv et/ou du formateur.

CGV Formation professionnelle 2021

14. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

15. Gestion des difficultés

Sur simple demande (téléphone ou mail), une fiche de réclamation peut vous être communiquée. Elle est à retourner à Way2Sv par mail afin d'être traitée dans les meilleurs délais.

16. Informatique et Libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de Way2SV. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

17. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre Way2Sv et ses clients relèvent de la loi française.

18. Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.